

Image not found or type unknown



## Liquidation entreprise,rsi

Par **lavisse frederic**, le **02/01/2017** à **15:08**

bonjour,

voila,j'étais gérant d'une sarl qui a etait liquider et fermée en septembre 2013 aujourd'hui le rsi ma mis a l'huissier et me réclame des sommes d'argent sur les années 2011,2012,2013 en ont t'ils le droit

j'ai lu sur un forum que les dettes du rsi ne sont plus considérée comme personnelle mais professionnelle.

elles sont donc automatiquement éteintes lors de la liquidation comme les autres dettes de l'entreprise.

est ce vrai?

je vous remercie d'avance pour vos réponses.